

Action Linky aux rédactions des journaux du Grand Est

"Natalie R

Envoyé: Lundi 5 Février 2018 17:59:24

Bonsoir,

Le 14 décembre 2017, plusieurs journaux du Grand Est ont publié un article de Luc Chaillot sur le compteur Linky qui est un modèle de désinformation. J'ai adressé à leurs rédactions respectives un courriel leur demandant la publication d'un démenti, en vain. Je leur ai envoyé ensuite un texte plus incisif (en pièce jointe) destiné à les tirer de leur torpeur, sans résultat à ce jour. Aussi je vous propose de soutenir mon initiative en participant à une action simple:

1) Faites un copié-collé du message suivant en le faisant suivre de votre nom:

Messieurs les Rédacteurs en Chef,

Le 14 décembre dernier, vous avez publié un article tendancieux sur le compteur Linky. Ce système posant de graves problèmes de santé et de sécurité publiques, je vous demande de faire paraître dans les meilleurs délais un texte rectificatif qui n'omettra aucun des faits suivants:

- 1. On constate un grand nombre de pannes d'appareils électriques et d'incendies consécutifs à l'installation du compteur*
- 2. On relève l'émission d'ondes nocives, non pas par le compteur lui-même, mais du fait que le système retenu par Enedis implique le recours au CPL (courant porteur en ligne)*
- 3. « Pour l'économie française, l'opération Linky s'annonce perdante » (« Linky, un gaspillage de 8 milliards ? », Le Monde, 6 octobre 2017) ; l'installation d'appareils dont la longévité est inférieure à celle de leurs prédécesseurs (10 à 15 ans contre 40 à 60 ans !) constitue une absurdité économique et écologique*
- 4. Des usagers notent l'augmentation de leur facture une fois le compteur posé*
- 5. Le système Linky ouvre la possibilité d'une captation des données privées à des fins commerciales*
- 6. La France, contrairement à l'Allemagne, la Belgique, la République tchèque ou la Lituanie, impose le nouveau compteur*
- 7. Enedis et les poseurs mandatés par cette société commettent des exactions (propriétaires mis devant le fait accompli, menaces, intimidations et autres violences...)*
- 8. Un nombre croissant de communes prennent des délibérations et/ou des arrêtés contre le déploiement du Linky (cf. la liste régulièrement mise à jour sur <http://refus.linky.gazpar.free.fr>)*
- 9. Des associations et collectifs luttent contre son installation forcée (Robin des Toits, Priartem, SantéPublique Editions, Next-Up, Touche pas à mon compteur, Stop Linky...)*
- 10. Le Criirem (organisme spécialisé dans l'étude des ondes sans lien avec l'industrie), dont le président a qualifié le Linky de « délire technologique », n'a pas été invité à la réunion de l'OPECST qui s'est tenue à l'Assemblée nationale le 14 décembre dernier ; le temps de parole accordé aux opposants lors de cette réunion était limité à quatre minutes, aussi a-t-elle été boycottée par les associations (cf. « Linky rit, Linky pleure », Le Canard enchaîné, 13/12/2017).*

La conclusion qui s'impose à tout esprit éclairé est que ce compteur est une aberration technologique, sanitaire et économique, et que son déploiement forcé constitue une confiscation du pouvoir démocratique.

Cordialement,

2) Envoyez-le aux rédactions dont voici les adresses:

alsredactionirf@lalsace.fr

DNAredchef@dna.fr

DNA DEBATS <DNADEBATS@dna.fr>

dominique.jung@dna.fr

DNAselestat@dna.fr

fabrice.veysseyreredon@ebra.fr

lrlredactionchef@republicain-lorrain.fr

redaction21@lebienpublic.fr

3) Transmettez le présent courriel à votre carnet d'adresses, l'objectif étant de faire en sorte qu'un maximum de personnes aient accès à une information correcte sur le Linky.

Bon vent à tous les colibris,

Natalie R